

2017

Livret d'Accueil



Clinique Château CARADOC
24, avenue du 14 avril 1814
64100 Bayonne
05 59 44 17 44

Sommaire

Bienvenue à la Clinique Château Caradoc	2
Présentation de la Clinique Château Caradoc	3
Notre histoire.....	3
Nos missions et valeurs.....	4
Démarche qualité et sécurité des soins	7
Les instances.....	9
Fonctionnement de la clinique : organisation de votre séjour	11
Votre admission	11
Le personnel de la clinique	14
Les locaux et équipements de la clinique	15
Informations pratiques et règles de vie.....	17
Votre sortie	20
Projet de Soins Personnalisé : votre prise en charge	22
Les objectifs thérapeutiques	22
Les axes de la prise en charge.....	23
Le contrat de soins et le projet de soins personnalisé.....	24
La prise en charge médicale.....	24
La prise en charge de la douleur	25
Les activités thérapeutiques	26
Informations sur vos droits	27
Annexes	28
Textes de référence.....	28
Charte de confidentialité de l'établissement.....	29

Bienvenue à la Clinique Château Caradoc



Vous venez d'être admis à la Clinique Château Caradoc, la Direction ainsi que tout le personnel vous souhaitent la **bienvenue**.

Ce document a été préparé à votre attention. Il est destiné à vous présenter notre établissement, à vous expliquer l'organisation de la vie quotidienne et de votre prise en charge thérapeutique, et à vous informer de vos droits.

La loi du 4 mars 2002 a renforcé les droits du patient, en fixant les conditions de votre information, de votre droit à l'intimité et au respect, et de votre accès au dossier médical. Ce livret d'accueil précise les dispositions pratiques de la Clinique Château Caradoc pour répondre à ses obligations envers vous.

Vous êtes accueilli aujourd'hui pour vivre un séjour à visée thérapeutique, pour lequel nous vous assurons du fait que tout le nécessaire sera effectué afin qu'il se passe dans les meilleures conditions possibles. Le bon déroulement de votre séjour implique le respect d'un contrat de soins, signe d'un engagement mutuel entre vous-même et les professionnels de la clinique.

Nous espérons que les informations contenues dans ce livret d'accueil répondront à vos questions et vous aideront à vivre au mieux votre séjour dans notre établissement. L'ensemble des membres de l'établissement vous remercie de lui accorder votre confiance.

Gure agiantza hoberenak indar berritzeko.

Gure esker beroenak erakutsiduzun konfaintxarentzat.

Présentation de la Clinique Château Caradoc

Notre histoire

Le château de Caradoc doit son nom à un lord anglais, le général Caradoc, qui s'est illustré dans la carrière des armes et de la diplomatie. En 1857, le général Caradoc en fait l'acquisition. Il décide, pour transformer l'édifice, de faire appel à l'architecte Albano. Ce dernier s'est illustré à Londres en construisant le théâtre de l'Opéra italien.

Du château original, Albano ne garde que les fondations. Sur ces bases, il élève une résidence somptueuse flanquée à chaque angle de tours octogonales. La demeure est ensuite entourée d'un parc qui figure parmi les hauts lieux de l'horticulture française.



À la mort du général Caradoc, le château revient à madame Édouard Olier qui le transmet à son tour à son neveu Emmanuel Bocher. Il échoie enfin au marquis Fuente Hermosa. Le marquis apporte des améliorations à la demeure. Dans un décor intérieur aménagé avec goût et faste, il organise au château des soirées mondaines très courues.

Le château de Caradoc accueille désormais une clinique psychiatrique issue du regroupement de 3 sites spécialisés dans les soins psychiatriques, possédant un ancrage historique et territorial fort : la clinique Cantegrit (Bayonne), la clinique Argia (Cambo-les-Bains) et le centre Dabanta. La clinique Château Caradoc se situe sur les hauteurs de la rive nord de l'Adour à Bayonne, ville connue pour son patrimoine, sa culture et ses activités sportives, et à 10km de Biarritz.

Etablissement privé de catégorie A, conventionné et agréé toutes caisses, la clinique accueille les adultes majeurs (et les mineurs à partir de 16 ans).

La structure

Au centre d'un vaste parc boisé, dans un cadre hôtelier moderne, confortable et accueillant, la Clinique Château CARADOC rassemble plus de 120 lits et places :

- Unités d'hospitalisation complète
- Unité d'hospitalisation de nuit
- Unité d'hospitalisation de jour adulte
- Un centre spécialisé dans les troubles du comportement alimentaire : le centre Dabanta, Hôpital de Jour (adulte et enfant)
- Un plateau de balnéo-hydrothérapie
- De multiples salles d'activités thérapeutiques
- Un centre de consultation
- Des activités de formation et de recherche



L'UNCPSY

La Clinique Château Caradoc est représentée par l'Union Nationale des Cliniques Psychiatriques (UNCPSY), syndicat professionnel affilié à la Fédération de l'Hospitalisation Privée. Au cœur des enjeux de santé publique, l'UNCPSY représente les cliniques psychiatriques privées auprès des pouvoirs publics et garantit leurs missions dans le système global de la psychiatrie. Espace d'échange et de réflexion, l'UNCPSY participe aux débats de société avec l'ensemble des acteurs de la santé mentale.



Nos missions



Le cœur de la mission de notre établissement est la mise en place de soins actifs en santé mentale dans le cadre d'une hospitalisation librement consentie, dans le **respect de la liberté de l'usager**.

Cette mission se réalise dans un souci d'**accessibilité**, en temps, en géographie et d'un point de vue social. La Clinique Château Caradoc développe ainsi une politique de santé mentale dynamique, axée sur le soin de soigner la personne au plus près de son domicile (sectorisation privilégiée-Aquitaine). Cette politique prend appui sur le développement de liens privilégiés avec l'ensemble des partenaires sanitaires et sociaux, dans le cadre d'une psychiatrie de liaison active et adaptable.

La Clinique se donne également pour mission d'**associer étroitement le patient au projet de soins**, tout au long de sa réalisation.

D'autre part, la mission est d'**inscrire la prise en charge en amont et aval de l'hospitalisation**, car le séjour du patient dans la clinique n'est souvent qu'une étape dans le parcours thérapeutique.

Enfin, l'établissement s'inscrit dans une double dimension essentielle de **prévention** et d'**éducation à la santé** en lien avec les partenaires extérieurs. De ces missions découlent des dimensions de sécurité, de qualité et d'efficacité.

Nos valeurs

Notre engagement au service du patient repose sur des valeurs fortes partagées par l'ensemble des professionnels de la Clinique. Ces valeurs s'appuient sur la Charte de la Personne Hospitalisée et la Charte de l'utilisateur en santé mentale (voir annexes).

Respect des usagers, des professionnels et des ressources financières

L'établissement affirme son respect :

- ✓ des usagers (patients, familles et entourage) en leur accordant écoute et attention, en garantissant leur satisfaction et en les associant aux décisions qui les concernent, dans le cadre notamment des réunions de la commission des relations avec les usagers ;
- ✓ des professionnels, dans une volonté de partage, de coopération et de progrès pour une meilleure qualité de vie au travail au service de la qualité des soins ;
- ✓ du budget mis à disposition par l'établissement, pour un fonctionnement optimal des secteurs d'activité.



Démarche éthique

La question de l'éthique concerne toute personne qui vit et intervient au sein de l'institution. Elle concerne également les usagers. La réflexion éthique s'exerce en premier lieu au sein du soin où l'éthique est une exigence naturelle : en toutes circonstances, il s'agit de respecter la dignité comme la liberté et l'autonomie du sujet et de lui assurer le meilleur traitement possible (dans la limite de ce qui est admissible du point de vue de la sécurité des personnes et des biens).

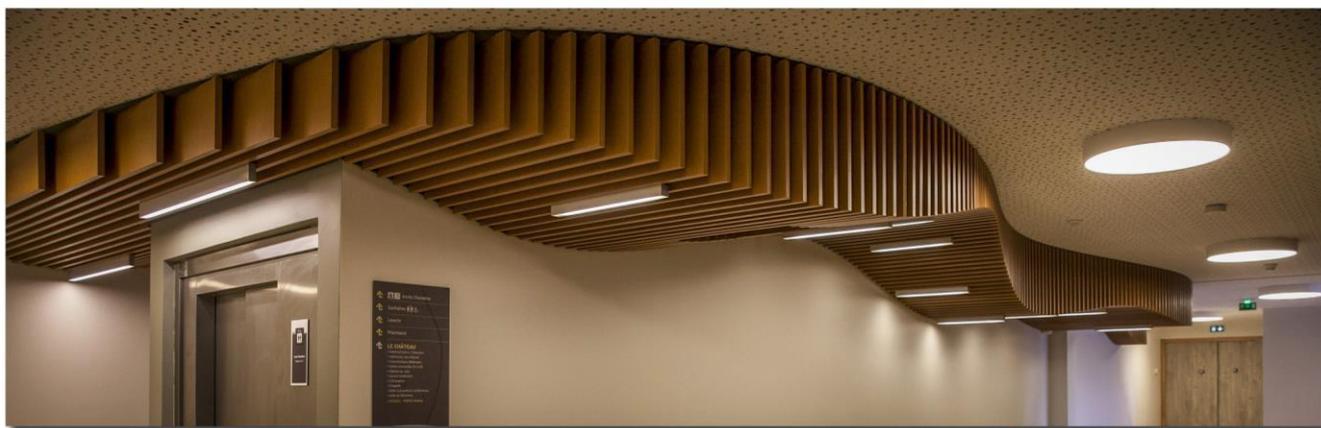
Cette exigence éthique portée par la clinique motive également les dirigeants à engager des investissements importants pour offrir une qualité toujours plus forte aux personnes accueillies dans l'établissement.

Politique qualité et sécurité

Les professionnels de la Clinique Château Caradoc sont engagés dans une démarche qualité exigeante et opérante.

La direction choisit de mettre l'accent sur :

- le développement de la culture de sécurité afin d'optimiser la maîtrise des risques liés aux soins et d'améliorer la sécurité des soins ;
- l'analyse des pratiques et l'amélioration continue de la qualité.



Démarche qualité et sécurité des soins

La démarche continue de la qualité

L'équipe soignante, la direction et l'ensemble du personnel se sont engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins depuis 2002.

Cette politique globale de démarche qualité et de gestion des risques se décline au niveau de tous les services de l'établissement, associant l'ensemble des équipes administratives, soignantes, médicales et techniques.

La démarche de certification

La certification est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés effectuée par des professionnels mandatés par la Haute Autorité de Santé (HAS).

The logo for the Haute Autorité de Santé (HAS), featuring the letters 'HAS' in a bold, blue, sans-serif font. A red swoosh underline is positioned beneath the 'A'.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



Cette procédure, indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle, porte sur :

- le niveau des prestations et soins délivrés aux patients,
- la dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins mise en œuvre par les établissements.

A ce jour notre établissement est engagé dans une démarche de certification par la HAS, la certification V2014, version la plus récente et la plus exigeante. La clinique a répondu aux critères des précédentes certifications (certifications V 2007, V 2010, ...) dont les comptes rendus sont accessibles à tous sur le site : www.has-sante.fr.

L'évaluation des pratiques

La Clinique évalue régulièrement la qualité et la sécurité de ses pratiques, grâce à plusieurs méthodes et outils. Elle effectue un suivi sur la base d'indicateurs.

Ainsi, l'établissement participe à des enquêtes :

- nationales annuelles, dans le cadre d'un dispositif national de notation et de contrôle ;
- régionales : sous l'égide du CCLIN (Centre de Coordination de Lutte contre les Infections Nosocomiales) de Bordeaux, avec par exemple des audits de bonnes pratiques de soins afin d'éviter la survenue d'infections nosocomiales.

Votre sécurité

Toutes les prestations sont assurées par le personnel de la clinique (excepté le nettoyage du linge).

La cuisine est traditionnelle, les préparations fabriquées sur place et des contrôles biologiques sont réalisés par un organisme extérieur.

L'infirmière hygiéniste veille au respect des règles d'hygiène.

A la Clinique Château Caradoc, toutes les dispositions réglementaires en matière de sécurité sont respectées et le personnel est formé régulièrement à la gestion de crise.

Le respect de l'environnement

La clinique s'est engagée dans une démarche de respect de l'environnement. Les gestes de chacun étant essentiels, merci de :

- remettre vos bouteilles et flacons en plastique aux ASH ;
- si vous fumez, ne pas jeter vos mégots par terre ;
- ne pas couper les fleurs cultivées.



Les instances

La coordination de la qualité et de la sécurité des soins est assurée par le travail des instances institutionnelles œuvrant au sein de l'établissement.

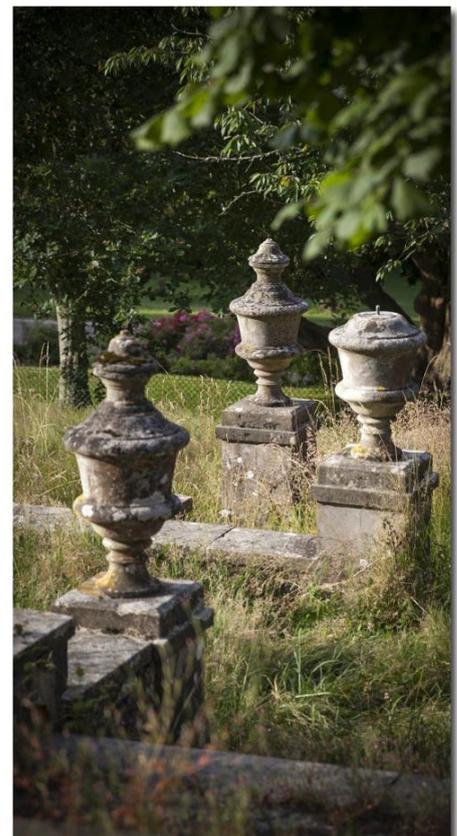
La CDU

La Commission Des Usagers veille au respect de vos droits en établissement de santé et facilite vos démarches en cas de réclamations grâce, notamment, à l'intervention de médiateurs. Elle contribue par ses avis à améliorer votre accueil et votre prise en charge dans le cadre de la politique qualité.

Cette commission peut vous :

- donner des informations complémentaires, restaurer en priorité le dialogue avec les services et les professionnels de santé,
- expliquer le fonctionnement de la Clinique Château Caradoc et la démarche de médiation,
- orienter dans le cas où vous vous estimeriez victime d'un préjudice imputable à l'établissement, par l'information sur les voies de conciliation et de recours gracieux ou juridictionnels dont elle dispose.

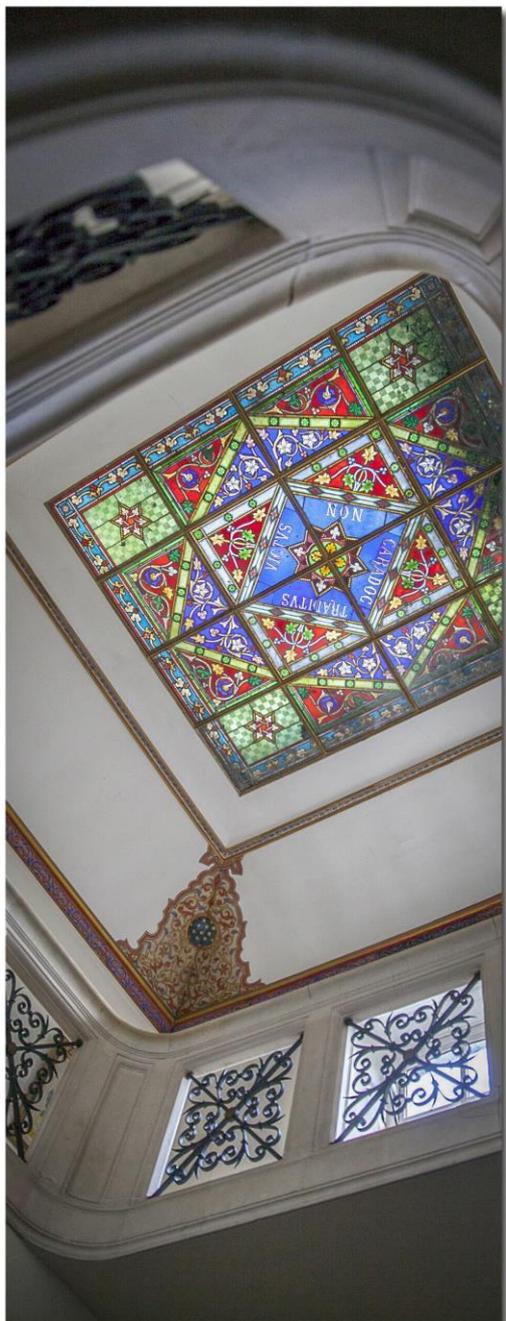
(Voir le « livret des droits des patients » disponible à l'accueil)



La Conférence Médicale d'Etablissement

Les missions principales de la CME sont :

- de veiller au respect de l'indépendance professionnelle des praticiens,
- de participer à l'évaluation des soins,
- de donner son avis sur la politique médicale et les prévisions annuelles d'activités de l'établissement.



Le CLIN-EOH

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales¹ et l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène ont pour missions de mettre en place des mesures évitant les infections associées aux soins et à l'environnement.

LE CLUD

Le Comité de Lutte contre la douleur a pour mission de coordonner la prise en charge de la douleur aiguë, chronique, d'origine physique ou morale dans l'établissement. Il est chargé de s'assurer que toute douleur est évaluée et traitée de façon optimale et adaptée. Il suscite les actions d'évaluation et d'amélioration.

LE COQUAVIRIS

Le Comité de la Qualité, des Vigilances et des Risques a pour missions de prévenir et de traiter les risques (éventuels ou survenus), et de mettre en place des actions de prévention ou des mesures correctives.

¹Une infection nosocomiale est une infection contractée au cours de l'hospitalisation.

Fonctionnement de la clinique : organisation de votre séjour

Vous trouverez dans cette partie des explications sur la clinique (les professionnels qui participent à votre prise en charge, les locaux et équipements à votre disposition), les démarches à effectuer lors de votre admission et lors de votre sortie, et des informations pratiques sur l'organisation de votre séjour et sur les règles de vie à respecter.



Votre admission

Lors de votre admission, vous serez reçu(e) par une **personne chargée d'accueil** avec laquelle vous constituerez le dossier permettant votre prise en charge. Vous rencontrerez ensuite le **médecin psychiatre pour l'entretien d'entrée** et **un(e) infirmier(e) vous accompagnera à votre chambre.**

La constitution de votre dossier

Documents nécessaires

Afin de ne pas commettre d'erreurs sur **vosre identité, pour vosre sécurité** et pour votre dossier médical, nous vous demandons des documents pour justifier de votre identité :

- Votre carte vitale en cours de validité et attestation de votre Sécurité Sociale
- Votre carte d'identité,
- Votre carte de mutuelle / complémentaire santé,
- L'attestation le cas échéant de la CMU,
- Et d'une manière générale tous les documents justifiant votre situation administrative (exemple : mesures de tutelle).

Pour nous permettre de construire un **dossier administratif complet**, assurez-vous que vous êtes correctement identifié à votre arrivée, avec la personne chargée de votre admission.

- Les éléments suivants doivent être exacts et identiques à vos documents officiels d'identité (Attention! Tous les documents de la Sécurité Sociale ne sont pas des documents officiels d'identité.) : vos **nom** (marital et patronymique), **prénom**, **date de naissance et sexe**.
- Votre **adresse** doit être à jour et correctement libellée.
- Vos **correspondants familiaux ou d'entourage** doivent être correctement mentionnés avec leurs numéros d'appel.

Pour nous permettre de construire un **dossier médical** nous vous demandons d'apporter un compte rendu médical et les ordonnances des traitements en cours.

Personne de confiance et personne à prévenir

Vous serez amené lors de votre admission à nommer une personne à prévenir et une personne de confiance dont les noms figureront dans votre dossier. (Si vous le souhaitez, vous pouvez nommer une seule et même personne pour ces deux catégories.)



- La **personne de confiance** (Loi du 04 Mars 2002) est une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance. Cette personne peut être consultée au cas où le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin ; c'est alors l'interlocuteur légitime du personnel. Le but poursuivi par l'établissement est d'aider le patient à choisir le traitement le mieux approprié au regard de ses convictions. Vous trouverez davantage d'explications sur la personne de confiance en page ...

- La **personne à prévenir** est tout simplement la personne que l'établissement contactera s'il a besoin de le faire, pour des raisons pratiques. Cette personne n'a pas le droit de vous représenter dans le cas où vous ne seriez plus en mesure d'exprimer votre volonté.

Discrétion et anonymat

Lors de votre admission, si vous le souhaitez, nous nous engageons à :

- Ne pas divulguer votre présence,
- Ne pas transmettre de communications téléphoniques.



L'entretien médical d'admission

Lors de votre arrivée à la clinique, vous serez reçu par un **médecin psychiatre** qui n'est pas nécessairement celui qui vous suivra tout au long de votre hospitalisation. Celui-ci prendra le temps de vous informer sur les soins proposés au cours de votre séjour et sur votre traitement, et apportera des réponses à vos questions.

A cette occasion, vous cosignerez avec lui un document attestant de l'information reçue et de votre « consentement éclairé ». Il vous transmettra également le **contrat de soins** et le règlement intérieur de la clinique, que vous pourrez lire et discuter avec l'équipe soignante avant de le remettre signé à l'accueil dans un délai de 48h.

Au début de votre hospitalisation, votre psychiatre référent définira, avec votre participation, les **objectifs thérapeutiques** du séjour à travers un **projet de soins personnalisé** (PSP).

Le personnel de la clinique

Equipe administrative

Directeur Monsieur Olivier AMOUROUS

Accueil et Suivi social

Comptabilité et facturation secrétariat

Qualité, gestion des risques et hygiène

Qualité et gestion des risques

Système d'information

Hygiène

Equipe médicale

Médecins psychiatres Dr François CHEVRIER

Dr François DESMARTIS

Dr Karine LASSEUGUETTE

Dr Mathilde PARADIS

Dr Eve PIQUEMAL

Dr Marie-Laure POMEY

Dr Denis THENE (Prdt de la CME)

Médecin généraliste Président du CLIN

Equipe paramédicale

Cadres de Santé

Infirmier(e)s de jour et de nuit

Aides - soignant(e)s

Pharmacie

Pharmacien gérant

Laboratoire

Laboratoire DARRASSE

Hôtellerie

Agents de Services Hospitaliers (ASH)

Le Chef cuisinier et son équipe

Thérapeutes

Kinésithérapeutes

Psychologues

Sophrologue



Les locaux et équipements de la clinique

Des prestations de qualité

La Clinique Château Caradoc met à disposition des usagers des locaux et équipements visant à leur permettre de passer un agréable séjour, avec notamment :

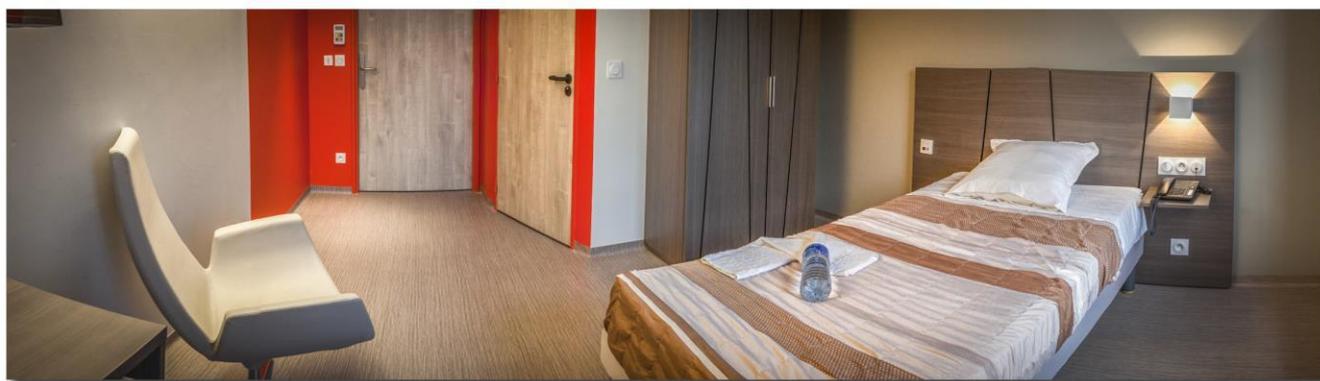
- une cafétéria en rez-de-jardin,
- une terrasse avec vue sur le parc et la chaîne des Pyrénées,
- un perron couvert avec vue sur le parc,
- un parc fermé à la circulation des véhicules.

L'accueil

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00 et le week-end de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Votre chambre

La Clinique Château Caradoc propose 5 types de chambre : Confort plus, Confort, Standard intérieure, Standard extérieure et Double. Sur votre demande et selon nos disponibilités, vous pouvez obtenir le type de chambre de votre choix (si votre mutuelle ne prend pas en charge la chambre particulière, nous vous demanderons une avance de frais).



Une carte magnétique d'accès à votre chambre vous sera remise lors de votre admission. Cette carte vous permet également de circuler au sein de l'établissement. Veuillez ne pas la conserver trop près de votre téléphone portable, ce qui pourrait la rendre inactive. En cas de perte de cette carte, la constitution d'un double vous sera facturé.

Le téléphone

Pour votre confort, vous pouvez disposer d'une **ligne téléphonique dans votre chambre** (mise à disposition = 5 euros) et les téléphones portables sont acceptés.

Lors de votre admission il vous sera communiqué le numéro de votre chambre pour permettre à ceux qui le souhaitent de vous appeler directement dans votre chambre. Il ne tient qu'à vous de refuser ou de transmettre ce numéro. Si vous ne souhaitez pas recevoir de communication, signalez-le lors de votre entrée, le personnel respectera votre choix.

Les appels vers l'extérieur vous seront facturés :

7 jours	7 euros
15 jours	12 euros
30 jours	21 euros



La télévision

Toutes les **chambres particulières** sont équipées d'un poste de télévision.

Pour les **chambres doubles**, la **télévision est en supplément** et des casques audio sont disponibles.

Les tarifs sont les suivants :

24 heures	5 euros
7 jours	20 euros
30 jours	70 euros
Caution Casque Audio	50 euros

L'accès Internet

La Clinique est équipée d'un **réseau wifi**. Vous pouvez demander votre **code d'accès à l'accueil**.

Les tarifs sont les suivants :



24 heures	5 euros
7 jours	12 euros
30 jours	25 euros

Les **chambres confort plus** disposent d'un **accès gratuit et illimité** au réseau wifi.

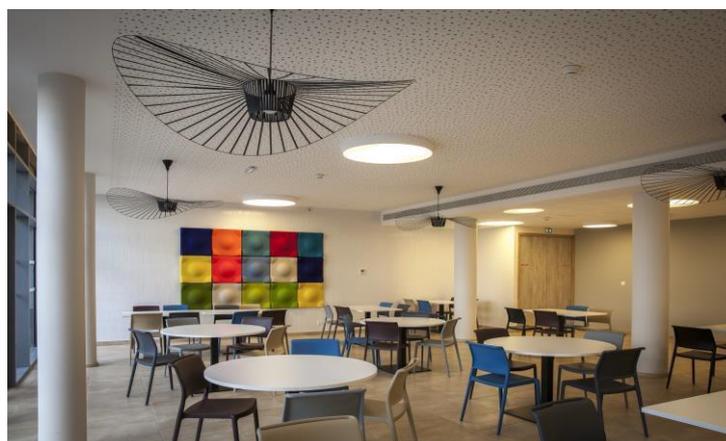
Informations pratiques et règles de vie

Vous trouverez ici des informations pratiques importantes concernant le déroulement de votre séjour (linge, courrier, repas, horaires, médicaments, ...) et les frais de séjour, ainsi que les règles de vie dont le respect permet une cohabitation harmonieuse de toutes les personnes présentes au sein de la clinique.

Quelques informations pratiques

Les repas

Le **petit-déjeuner** est servi **en chambre à partir de 8h**. Les repas sont servis au **self situé au rez-de-jardin** (niveau 0) sauf motif légitime apprécié par le médecin. Vous êtes invités à venir prendre votre plateau **le midi entre 12h00 et 12h30** et **le soir entre 18h45 et 19h15**.



Vos proches ont la possibilité de déjeuner avec vous au self. Les tickets repas sont à vendre à l'accueil au château.

Les **menus**, équilibrés par une diététicienne, peuvent être adaptés à un régime particulier sur prescription médicale. Les croyances sont respectées, merci d'indiquer vos allergies ou intolérances alimentaires éventuelles lors de l'entretien d'admission.

Votre argent et vos objets de valeur

Nous vous invitons à **ne pas amener d'objets de valeur ni d'importantes sommes d'argent**. L'établissement n'est pas responsable des objets de valeur, sommes d'argent, chéquiers et cartes bancaires conservés par les patients. En cas de disparition des dits objets, **la responsabilité de la clinique ne saurait être engagée**.

Pour des raisons de sécurité, certains objets peuvent vous être retirés d'office s'ils présentent un caractère dangereux : objets coupants, tranchants, bouteilles ou flacons contenant de l'alcool, médicaments.

Le courrier

Il est tenu à votre disposition à l'accueil lors de son arrivée à partir de 10h00.

Effets personnels et linge

Pour son séjour au sein de la clinique, chaque patient est tenu **d'apporter ses effets personnels et son nécessaire de toilette**. La clinique fournit les draps, les affaires de toilettes sont à prévoir par vos soins.

Le lavage et le séchage du linge sont interdits dans les chambres. Une laverie est à votre disposition en rez-de-jardin. Les jetons et la lessive sont en vente à l'accueil du château.

Les médicaments

Seul le personnel soignant est habilité à vous distribuer les médicaments sur prescription des médecins de l'établissement. Nous vous demandons donc de **ne pas prendre de médicaments de votre propre initiative** et, dans le cas où vous arriveriez avec des médicaments lors de votre admission, de les remettre au personnel infirmier.

Les médicaments sont administrés par les infirmiers **le matin dans votre chambre à partir de 8h00. Le midi**, ils sont distribués, **après le déjeuner, dans les boudoirs à chaque étage entre 12h45 et 13h30 et le soir, avant le diner, dans les boudoirs, de 18h à 18h30.**

A votre sortie, le médecin qui vous a pris en charge à la Clinique Château Caradoc vous remettra une ordonnance de sortie afin d'assurer la continuité des soins.



Les règles de vie

Le règlement intérieur

Un règlement intérieur vous est remis à votre arrivée, avec le contrat de soins. Il vous est demandé de le respecter, afin de permettre à tous de passer un séjour dans les meilleures conditions possibles. La signature du contrat de soins atteste de votre engagement à respecter le règlement intérieur.

Clinique sans tabac

En vertu du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement.

La terrasse extérieure située en rez-de-jardin à côté de la cafétéria est à votre disposition si vous souhaitez fumer. La nuit, les portes d'accès à cette terrasse sont fermées de 23h00 à 6h30, puis le matin de 8h00 à 9h00.

Les visites

Les visites peuvent avoir lieu tous les jours de la semaine entre 13h30 et 18h00. Elles peuvent être suspendues par décision du médecin et en accord avec le patient. Il est demandé aux visiteurs de respecter le calme, la discrétion et le silence indispensables aux personnes hospitalisées. Les visites dans les chambres doubles nécessitent l'accord du deuxième patient.

Les sorties pendant votre séjour

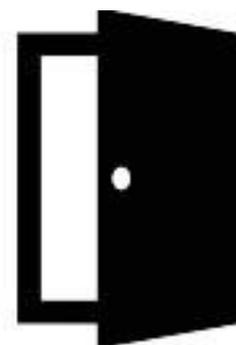
Les sorties sont autorisées tous les jours de la semaine entre 13h30 et 18h00, sauf permission exceptionnelle décidée par le médecin. Les sorties du matin se font exclusivement dans l'enceinte de la clinique ou, de façon exceptionnelle, à l'extérieur, sur autorisation du médecin référent.



Votre sortie

Décision de sortie

Votre sortie sera décidée en accord avec votre médecin. Vous le rencontrerez le jour de votre sortie pour une consultation durant laquelle il vous délivrera une ordonnance. Les sorties « définitives » s'effectuent du lundi au vendredi (exceptionnellement le week-end).



Si vous demandez à sortir contre avis médical, vous aurez à signer une attestation indiquant cette circonstance. En cas de volonté d'interrompre les soins et le séjour, l'établissement peut également être amené à prendre les mesures nécessaires à votre santé et sécurité.

Démarches à effectuer

Vous devez accomplir les **formalités administratives** suivantes :

- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif,
- Régler les éventuels frais liés à votre séjour qui resteraient à votre charge,
- Récupérer vos affaires éventuellement déposées à l'infirmerie durant votre séjour.

N'oubliez pas de remplir le **questionnaire de sortie** et de le remettre à l'accueil. L'ensemble des réponses est régulièrement étudié et il en est tenu compte pour améliorer les conditions d'hospitalisation. Vous nous aidez ainsi à progresser en améliorant nos prestations, nous vous en remercions.

Sauf avis contraire de votre part, votre médecin traitant et/ou votre psychiatre de ville seront avisés par courrier du **compte rendu de votre séjour**.



Modalités de transport

Le médecin estimera quel est le moyen de transport le plus adapté à votre état de santé. L'établissement fera alors appel à l'entreprise de transport que vous choisirez.

Si vous n'exprimez aucun choix et que votre état nécessite un transport sanitaire, la Clinique Château Caradoc fera alors appel aux entreprises concernées conformément à la liste validée par l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine.

Les frais de séjour

Les tarifs en vigueur

Forfait journalier	13,50 €
Chambre Standard Intérieure /	68€ / 78 €
Extérieure Chambre Standard	98€
Chambre Confort	148 €

Les frais de soins

Le prix de journée pharmacie et les honoraires sont pris en charge à 80% ou 100%. La caisse de Sécurité Sociale de Bayonne règle directement le service facturation de l'établissement.

Les frais de transport

Sur justification médicale et sous certaines conditions, le transport pourra être pris en charge. Le patient dispose du libre choix du transport, et, s'il n'émet aucun choix, l'établissement contacte une société de transport avec laquelle il est conventionné.

Le reste à votre charge ou celle de votre mutuelle

➤ Leforfait journalier

Si votre mutuelle ne prend pas en charge le forfait journalier, une avance est demandée à l'entrée. Elle correspond à une semaine d'hospitalisation et ne sera encaissée qu'au terme de la semaine (renouvelable selon la durée de votre séjour).

➤ 20% des frais d'hospitalisation et des honoraires

Si vous bénéficiez d'un accord de prise en charge de votre régime obligatoire à 80%, il vous sera demandé de régler les 20% à votre charge pendant les 30 premiers jours soit directement soit par l'intermédiaire de votre assurance ou mutuelle complémentaire.

Si vous bénéficiez d'un accord de prise en charge à 100%, il vous sera demandé de régler le montant du forfait hospitalier (fixé à ce jour à 13.50 euros/jour) et le supplément de la chambre particulière, soit directement soit par l'intermédiaire de votre assurance ou mutuelle complémentaire.

➤ Les frais liés à vos demandes particulières :

La chambre particulière : Sur votre demande et selon nos disponibilités, vous pouvez obtenir une chambre particulière (si votre mutuelle ne prend pas en charge la chambre particulière, nous vous demanderons une avance comme pour le forfait journalier).

Projet de Soins Personnalisé : votre prise en charge



A l'occasion d'une situation de crise, on vient de vous proposer et vous avez accepté une hospitalisation à la Clinique Château Caradoc. Vous vous inscrivez dès lors dans une **démarche de soins**.

Les objectifs thérapeutiques

L'ensemble des soins aura pour objectifs de :

- Renforcer les **motivations**.
- Apprendre à percevoir ses **émotions**, à les gérer, les harmoniser.
- Gérer des situations de **stress**, apprendre à ne pas céder à la panique.
- Faire face quand la pression de l'**angoisse** devient forte.
- Reprendre **confiance en soi**.
- Concrétiser ses capacités d'**autonomie**.
- Mettre en place des **stratégies personnelles** pour faire face aux situations difficiles.

Pour ces objectifs de séjour, l'équipe de la Clinique Château Caradoc s'engage à vos côtés. Elle a besoin de votre adhésion totale au projet thérapeutique et de votre engagement à respecter le règlement intérieur. En effet, l'évolution vers un meilleur équilibre de vie ne peut se faire que dans un cadre qui prenne la forme d'un engagement réciproque.

Les axes de la prise en charge

La prise en charge thérapeutique se décline donc de façon pluriprofessionnelle :

- Un axe médical

- **Psychiatrique** : votre psychiatre organisera la globalité de votre prise en charge institutionnelle, le travail de thérapie, l'ajustement des traitements psychotropes et l'évaluation des examens complémentaires à mettre en œuvre.

- **Somatique** : le médecin généraliste de la clinique s'occupera des pathologies du corps, que ce soit les affections présentes avant l'hospitalisation ou celles survenant éventuellement au décours de votre séjour.

La permanence médicale est assurée par un système d'astreintes 7j/7 et 24h/24.

- **Un axe infirmier** : Soins et entretiens infirmiers
Ateliers thérapeutiques

- **Un axe paramédical** : Psychothérapie / Sophrologie
/ Kinésithérapie

- **Un axe information et expression** : Réunions
Alcooliques Anonymes - Information sur la dépendance
tabagique - Réunions institutionnelles

- Un axe social

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement social, un professionnel du social peut vous recevoir soit à votre demande et sur rendez-vous, soit sur demande de l'équipe soignante. Il vous aidera dans vos différentes démarches



Le contrat de soins et le projet de soins personnalisé

Le contrat de soins

Le bon déroulement de votre séjour nécessite un cadre qui prend la forme d'un contrat thérapeutique précisant l'engagement de l'équipe ainsi que le vôtre. Ainsi, un contrat de soins vous est remis lors de votre admission ; votre signature et celle de votre médecin psychiatre référent attestent de cet engagement mutuel. Vous disposez d'un délai de 48 heures pour lire et signer ce contrat.

Le projet de soins personnalisé (PSP)

Un projet de soins personnalisé est élaboré en début de séjour, avec le psychiatre et l'ensemble de l'équipe soignante. Vous participez à la définition de ce projet thérapeutique qui est régulièrement évalué et peut être adapté tout au long du séjour. Si la situation rend cela pertinent et avec votre accord, votre entourage peut éventuellement être associé au réajustement du PSP.



La prise en charge médicale

La prise en charge psychiatrique

Votre psychiatre référent assure votre prise en charge psychiatrique conformément au contrat de soins et aux objectifs définis dans le projet de soins personnalisé. Il est à votre écoute tout au long de votre séjour, ainsi que l'ensemble de l'équipe soignante.

La prise en charge somatique

Une consultation avec le médecin généraliste de la clinique a lieu dans les 24 heures suivant votre admission. Puis, un suivi régulier est assuré tout au long de votre séjour. Si vous souhaitez bénéficier d'une consultation avec le médecin généraliste, veuillez vous adresser à votre psychiatre référent ou aux infirmiers.

La prise en charge médicamenteuse

Avant toute prescription, les médecins évaluent la « balance bénéfices-risques » afin de s'assurer de vous proposer le traitement le plus adapté à votre état.

Tout médicament pouvant présenter des effets secondaires, les médecins (psychiatres et généralistes) s'engagent à vous expliquer les bénéfices et risques de votre traitement pour une meilleure compréhension de la démarche thérapeutique. A ce titre, votre médecin référent est disponible pour répondre à vos questions et peut vous proposer une fiche explicative à propos de certains médicaments, apportant une information détaillée.

N'hésitez pas à signaler à l'équipe soignante toute perception ou sensation anormale afin que les médecins y apportent une réponse adaptée.

La prise en charge de la douleur

La prise en charge de la douleur psychologique et somatique est au centre de nos préoccupations. L'équipe médicale et soignante dans son ensemble veillera à apporter l'écoute et les réponses susceptibles de soulager au mieux les différentes plaintes douloureuses physiques et morales.

Pour cela, la Clinique Château Caradoc dispose d'un certain nombre de moyens et d'outils spécifiques utilisés par les professionnels :

- des échelles d'évaluations validées par le Ministère de la Santé,
- une instance spécifique, le CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur),
- la mise en place régulière d'audits internes visant à vérifier les bonnes pratiques de prise en charge de la douleur.

**La douleur n'est pas une fatalité,
n'hésitez pas à l'exprimer tout au long de votre séjour.**

Les activités thérapeutiques

Les activités

Des activités thérapeutiques vont vous être proposées tout au long de votre séjour. Ces activités relèvent de **prescriptions médicales**.

Les ateliers thérapeutiques correspondent à une prise en charge spécifique qui s'inscrit dans le projet de soins personnalisé PPS et en constituent un élément important.

L'hydro-balnéothérapie

- **L'hydrothérapie**



L'hydrothérapie constitue un **outil thérapeutique innovant** à Caradoc. La clinique dispose de plusieurs **cabines individuelles de soins** (lit de flottaison, bain hydro-massant, baignoire à jets, douches sensorielles...) pour une prise en charge individualisée et personnalisée.

Les soins d'hydrothérapie sont réalisés par un personnel dédié à cette prise en charge. Les soins d'hydrothérapie peuvent vous être **prescrits par les médecins** sur des **indications médicales pertinentes**.

- **La Balnéothérapie**

La clinique Caradoc dispose également d'un **bassin collectif de balnéothérapie** permettant une prise en charge de groupe.



La balnéothérapie permet de jouer sur les **actions hydrocinétiques du corps** et, d'élargir les indications et l'offre de soins par l'intervention de professionnels de santé aussi varié que des kinésithérapeutes, des éducateurs médico-sportifs, des psychomotriciens, des infirmiers diplômés d'état ...

La prise en charge en balnéothérapie repose, également, sur des **indications médicales ciblées**.

La prise en charge en hydro-balnéothérapie constitue un **axe de travail intéressant et complémentaire** qui prend tout son sens dans votre **projet de soin personnalisé**.

Informations sur vos droits

En tant qu'usagers du système de santé, vous disposez de droits définis dans certains textes de référence, notamment la charte de la personne hospitalisée et la charte de l'usager en santé mentale.

Dans la mesure où vous êtes en soins libres, vous disposez des mêmes droits et libertés individuelles que ceux qui sont reconnus aux patients hospitalisés pour des soins somatiques.



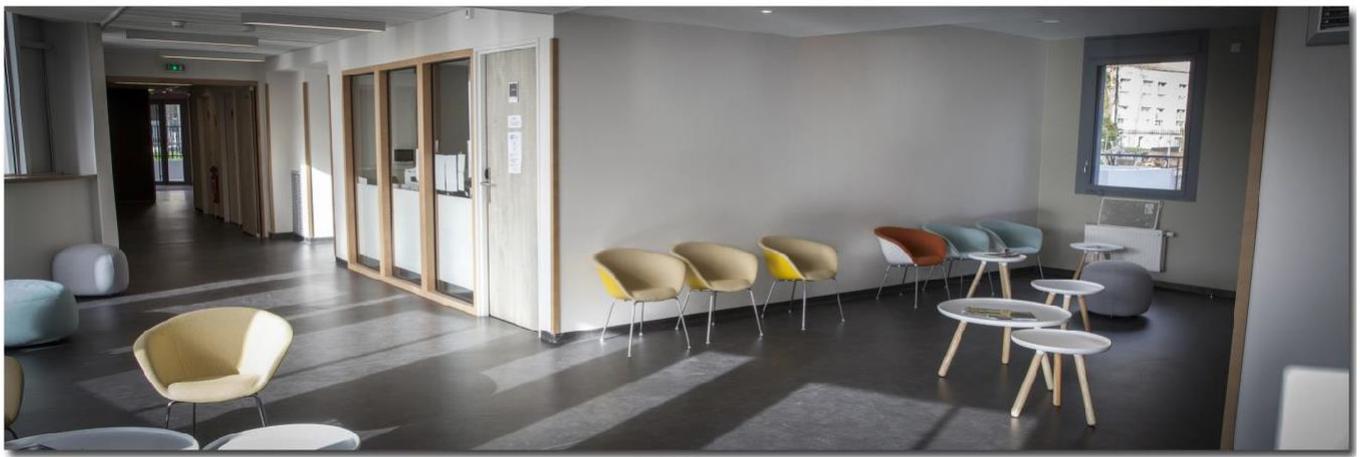
Un **livret des droits des patients** est disponible sur demande à l'accueil de l'établissement et dans les salons des usagers. N'hésitez pas à la consulter.

Annexes

Textes de référence

De nombreux textes ont permis la structuration progressive du secteur de la psychiatrie en France, et la reconnaissance des droits des patients. Les textes récents suivants ont une grande portée quant à la reconnaissance et au respect des droits des patients :

- **Loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé**
- Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur la santé mentale (2008/2209(INI))
- **Charte de la personne hospitalisée** (*Circulaire n°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée*)
- **Charte de l'utilisateur en santé mentale** (*Charte de l'utilisateur en santé mentale des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, signée par la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, la FNAP-Psy et la conférence nationale des présidents de CME de CHS, le 22 Mai 2000*)



Charte de confidentialité de l'établissement

Je suis professionnel de santé

Je m'engage à respecter la confidentialité.

- Je ne parle pas d'un patient devant d'autres personnes hors du service (couloirs...).
- Je ne donne pas d'information de nature médicale par téléphone avant de m'être assuré de parler à un médecin participant à la prise en charge du patient concerné.
- Je m'engage à ne pas communiquer d'informations à d'autres personnes (médecin, famille ...) si le patient ne le souhaite pas.
- Je n'appose aucune marque identifiant une pathologie sur un dossier.
- Je protège les dossiers de toute indiscretion y compris lors du transport (ambulance, VSL...).
- J'échange avec le patient à l'abri des regards et des oreilles indiscrettes.
- Je ne divulgue pas la présence d'une personne qui ne le souhaite pas (anonymat).

Je m'engage à respecter l'intimité.

- Je veille à maintenir le niveau sonore de mon activité le plus bas possible.
- J'ai des gestes attentionnés, j'explique les soins que je prodigue.
- Je tiens compte de la situation particulière de chaque patient.
- Je respecte les valeurs, les différences culturelles et religieuses des patients et de leurs proches.
- Je frappe, attends un instant avant d'entrer dans la chambre d'un patient.
- Je respecte la pudeur du patient lors des soins, transports, installations...
- Je ferme la porte des chambres sauf avis contraire du patient.
- Je demande au voisin de chambre et/ou la famille de sortir lors des soins d'un patient (dans la mesure du possible).
- J'informe le patient de la présence des étudiants pendant la visite ou les soins.



Je suis un patient ou un proche

Moi aussi je peux participer au respect de la confidentialité et de l'intimité.

- Je préviens le service si j'ai des souhaits particuliers en matière de confidentialité ou d'intimité.
- Je ne cherche pas à savoir ce qui arrive aux autres.
- Je reste discret au sujet des conversations entendues.
- Je sors, si possible, d'une chambre à deux lits lorsqu'on s'occupe de mon voisin (les proches sortent systématiquement lors d'un soin).
- Je ne fais pas de bruit, parle à voix basse et respecte les périodes de sommeil des autres patients.
- Je respecte un rideau fermé ou un paravent.
- J'adapte le niveau sonore de la télévision ou de la radio en fonction du repos des autres patients.
- Je respecte les différences de langue, nationalités, coutumes ...
- J'adopte une tenue vestimentaire correcte, notamment en dehors de ma chambre.



Château
Caradoc
CLINIQUE PSYCHIATRIQUE